

## Département du Val-de-Marne

### Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration ..... 17

Membres en exercice ..... 17

Présent.e.s ou représenté.e.s  
à la séance ..... 11

Excusé.e.s ou absent.e.s  
à la séance ..... 6

#### Délibération n°04-2025-10-07

Convention de Financement- Accompagnement Social  
Lié au Logement (ASLL) 2025 entre le CCAS et le  
Conseil Départemental 94

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## CCAS COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le 25 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-Présidente du CCAS.**

**ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S** : Mme Anne KLOPP, M. Loïc DAMIANI, Mme Anne-Marie MAFFRE, M. Samuel MULLER, Mme Stéphanie MICHEL, Mme Nacera LARABI, Mme Chantal CAZALS, Mme Françoise BARRUEL, M. Marc GROUSSET, M. Bernard LEGER, Mme Claude CHAFIQ

**EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S** : M. Jean-Philippe GAUTRAIS, M. Christophe MATHIEU, Mme Fatou CAMARA, M. Martial AUDIN, M. Bernard MANNEVILLE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

**VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

**VU** la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et le décret n°99-897 du 22 octobre 1999 qui précisent et définissent les conditions d'intervention pour le logement des personnes défavorisées,

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales transférant la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement aux Départements,

**VU** la délibération n° 07-2025-04-01 du 1<sup>er</sup> avril 2025 adoptant le budget principal du CCAS.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de sa politique d'insertion par le logement, le CCAS réalise l'accompagnement social lié au logement des résidents de l'Hôtel Social Flora,

**CONSIDERANT**, que la précédente convention de financement au titre de l'Accompagnement Social lié au Logement (ASLL) proposée par le Département du Val de Marne, est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler.

## DECIDE A L'UNANIMITE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser le Président du CCAS ou son/sa représentant.e à solliciter auprès du Conseil départemental du Val de Marne la signature de la convention annuelle relative au financement de l'accompagnement social Lié au Logement (ASLL) et à signer ladite convention ainsi que tous documents et avenants y afférents.

**ARTICLE 2** : Que les recettes afférentes à cette convention sont inscrites au budget principal 2025 du C.C.A.S.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne

le .....

Publication

le .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Président

Pour le Président ou par délégation

Le Vice-Président délégué

